



Rubrique: Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

Sous-rubrique: Décision

Date de publication: SHAB 30.01.2024

Numéro de publication: BH07-0000004237

Entité de publication

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, Avenue de Tivoli 2, 1007
Lausanne

Décision en article 97 ORC, Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la société Parietti et Gindrat SA

Organisation concernée:

Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la société Parietti et Gindrat SA
CHE-109.778.431
2900 Porrentruy

Contexte:

Par décision du **23 janvier 2024**, l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale a pris acte de la dissolution et de l'entrée en liquidation de la fondation dite **Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la société Parietti et Gindrat S.A.**, dont le siège est à **Porrentruy**. A cette occasion, l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale a également approuvé le plan de répartition des fonds libres. De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès du Conseil de fondation, Rue Xavier-Stockmar 15, 2900 Porrentruy. Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif fédéral, Case postale, 9023 St-Gall, dans un délai de 30 jours.

Décision:

Dissolution et entrée en liquidation et Approbation des principes du plan de répartition de la fortune libre du 23 janvier 2024

Organe décisionnel:

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale
Avenue de Tivoli 2
1007 Lausanne

Délai : 30 jours

Point de contact:

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale,
Avenue de Tivoli 2,
1007 Lausanne